

LE DERNIER PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 13.925 — QUARANTIÈME ANNÉE — MARDI 23 MARS 1915

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ABONNEMENTS
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes..... 6 fr. 9 fr. 12 fr. 17 fr. 20 fr.
Autres départements et l'Algérie..... 6 fr. 9 fr. 12 fr. 17 fr. 20 fr.
Étranger (Union postale)..... 9 fr. 12 fr. 17 fr. 20 fr. 25 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste.

ANNONCES
Annonces Annonces, la ligne : 1 fr. — Réclames : 1.75 — Faits divers : 1.50
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 81, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Les Pensions de Guerre

Nous avons demandé, à propos des pensions de guerre, que l'on ne fut pas attendre trop longtemps aux ayants droit le paiement des sommes qui leur sont dues. Et nous avons noté l'avis dans ce sens exprimé par la Commission des pensions civiles et militaires de la Chambre. La même Commission, ainsi que les journaux l'ont annoncé, vient d'approuver « une proposition de l'Administration de la Guerre demandant que les veuves et orphelins de militaires décédés n'attendent pas la fin de la guerre pour faire liquider leurs droits à la pension, mais que les demandes de pension soient adressées aux sous-intendants militaires le plus tôt possible ». Il résulte donc de cette communication que l'on va faire toute diligence pour liquider les pensions de guerre. Et cela est très bien.

Mais, — car il y a un mais, — une question accessoire se pose à ce sujet. « Les veuves des soldats tués à l'ennemi qui touchent l'allocation journalière (1 fr. 25 par jour, 0 fr. 50 par enfant), nous écrit-on, continueront-elles à toucher cette allocation lorsque leur pension sera liquidée ? Si non, je ne vois pas le bénéfice que pourrait retirer une veuve de soldat mère de famille de se faire liquider cette pension au plus tôt (563 francs par an). Elle aura plus de bénéfice à toucher l'indemnité journalière. En effet, si nous prenons l'exemple d'une veuve mère de trois enfants au-dessous de seize ans, nous voyons qu'elle touche à l'heure actuelle 2 fr. 75 par jour, ce qui lui assure plus de mille francs par an, alors qu'elle ne toucherait que 563 francs de pension. Et la différence à son préjudice serait naturellement d'autant plus sensible que le nombre des enfants serait plus élevé. Il y a là un point de détail qui mérite d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

L'avis de la Commission des pensions civiles et militaires dont nous parlions tout à l'heure ne se bornait pas à demander de hâter la liquidation des pensions ; il proposait en outre de « suspendre la jouissance des arrérages de la pension pendant la durée des hostilités si la veuve ou les orphelins touchent une dérogation de solde ou de traitement, ou une allocation, dont le cumul serait incompatible avec le bénéfice de la pension ». Aux termes de cette proposition, il semble donc que la faculté serait laissée à la veuve mère de famille de toucher pendant la durée des hostilités l'allocation plutôt que la pension. Et c'est ce que les veuves mères de plusieurs enfants pourraient faire conformément à leurs intérêts les plus légitimes.

Mais il importe de régler la question d'une façon plus précise et plus légale pour l'avenir, et par avenir nous entendons non pas seulement la durée des hostilités mais aussi la période qui suivra. Or, la solution, ici, est toute simple : elle consiste à proportionner les pensions aux charges des familles. Au lieu d'être uniforme pour chaque grade, la pension serait majorée proportionnellement au nombre des enfants.

M. J.-L. Breton, député du Cher, faisait connaître il y a quelques jours que le groupe des familles nombreuses, adoptant à l'unanimité la proposition élaborée par sa Commission d'étude, sur l'initiative de MM. Landry et Calfort, demandait que l'Etat accordât une majoration de 180 francs par an et par enfant de moins de dix-huit ans au delà du deuxième, le bénéfice de cette disposition devant être accordé à tous les titulaires de pensions et de secours dont le titre a pris naissance depuis le 1^{er} août 1914. Ce serait quelque chose. Mais ce ne serait pas suffisant encore.

La proposition de M. Louis Puech, député de Paris, est beaucoup plus large : elle tend à la fois à augmenter le taux des pensions et à accorder des majorations plus importantes selon le nombre des enfants.

« La pension annuelle que je propose pour les soldats est de 1.200 francs lorsque l'incapacité est permanente et absolue, explique M. Puech. Si l'incapacité est permanente, mais seulement partielle, la pension varie de 100 à 1.100 francs, suivant le degré et la mesure dans lesquels la santé a été altérée et la capacité de travail diminuée. La veuve aurait 600 francs par an ; chacun des enfants aurait, cumulativement avec elle, 200 francs par an jusqu'à la majorité. En aucun cas, le total des rentes ne devrait d'ailleurs dépasser 1.200 francs. Enfin, lorsqu'il n'y a ni veuve ni enfant, on accorderait une rente très modique aux ascendants qui étaient en fait à la charge du soldat mort sous les drapeaux. » Et il conclut qu'il n'y a contre sa proposition qu'une objection sérieuse : la dépense. Mais, écrit-il, « outre que la France sera toujours assez riche pour payer sa gloire, on ne saurait méconnaître qu'il s'agit ici de la plus sacrée de toutes les dettes ».

La dette sacrée : c'est le titre même que nous donnions il y a quelques semaines déjà à un article consacré à cette question de pensions de guerre. Oui, il s'agit bien là d'une dette sacrée. Nos braves soldats auront noblement et

largement payé de leur sang : quand bien même l'Etat payerait de tout son argent, il ne serait pas près d'être quitte envers eux.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE Avertissement

Le Conseil de guerre de Marseille a condamné, samedi, un civil à un an de prison pour propagation de fausses nouvelles. N'ayant pas assisté aux débats, j'ignore le genre de « canard » qu'avait colporté le dit personnage, mais il est certain qu'il ne devait pas être rassurant pour le public français.

Ainsi, après huit mois de guerre, huit mois de discipline patriotique imposée par les circonstances, il ne conviendrait jamais que le châtiment qu'on lui a appliqué, encore que sévère, est juste. « Je ne suis pas un malfaiteur, pense-t-il sans doute, je n'ai commis aucun délit. Que me reproche-t-on ? d'avoir parlé, mais tout le monde parle. On ne peut pas empêcher les gens de parler ».

Cet homme, en effet, n'est ni plus ni moins coupable que tant d'autres qui, depuis le début de la guerre, émettent sur leur chemin des balivernes sensationnelles qui leur assurent un auditoire et leur donne, à peu de frais, la posture enviable de « monsieur bien renseigné ».

Être le « monsieur bien renseigné », le détenteur de « fin tuyau », le « type qui est au long », voilà qui est séduisant ! On arrive au bar, au café, au cercle ou ailleurs et tout aussitôt la compagnie vous pose la terrible

question : « Eh bien ! quoi de nouveau ?... Vous devez savoir un tas de choses vous qui avez des amis partout ».

Peu de gens ont la force de résister à cette invitation qui chatouille si agréablement la vanité. Dame, on tient à sa réputation. On parle. Si l'on ne sait rien de plus que ce que tout le monde sait, ma foi on invente et l'on invente sur le mode pessimiste, parce que les mauvaises nouvelles trouvent toujours plus de créance que les bonnes.

Il serait évidemment assez simple d'avouer franchement qu'on ne sait rien, mais c'est presque aussi pénible, aussi humiliant que d'avouer qu'on s'est trompé, quand cela vous arrive.

C'est à cause de cet amour-propre et de cette vanité ridicule que naissent et grossissent les mille potins plus fantastiques les uns que les autres, qui créent, à la longue, dans le public une nervosité et une défiance dangereuses autant qu'injustifiées.

Puisse donc la rigueur de cette première condamnation servir d'avertissement aux huribourbons dont la seule raison, le seul bon sens ne suffit pas à retenir la langue.

ANDRÉ NÉGIS.

La Politique extérieure du Japon

Tokio, 22 Mars.
Profitant des derniers jours de la campagne électorale qui doit se terminer le 25 mars, le comte Okuma, président du Conseil, parcourt le pays à la manière américaine, faisant de nombreux discours de la voiture du train qui le transporte.

Dans un de ces discours, il a dit que la critique par l'opposition de la politique extérieure du gouvernement avait fait mauvaise impression à l'étranger, surtout en ce qui concerne les négociations actuellement pendantes entre le Japon et la Chine. Le comte Okuma estime toutefois qu'avec un peu de temps et de patience tous les actes du Japon apparaîtront justifiés.

LA GUERRE EN ORIENT L'ATTAQUE DES DARDANELLES

— Communiqué officiel anglais —

Londres, 22 Mars.
L'Amirauté fait le communiqué officiel suivant :

Le temps défavorable a interrompu les opérations dans les Dardanelles. Par suite de l'impossibilité d'exécuter des reconnaissances par hydroaéroplanes, on n'a pu constater l'étendue des dégâts causés aux forts par les bombardements du 19 mars.

Il ne faudrait pas concevoir des craintes à cause des pertes provoquées par les mines flottantes, pertes qui ont empêché que l'attaque ne fût poussée jusqu'à sa conclusion le jour même.

Le pouvoir de la flotte de dominer les forts par la supériorité de son feu semble établi. Il faudra faire face à d'autres dangers et à des difficultés de genre divers, mais rien n'est arrivé qui puisse

elles comme des calamités imprévues qui accompagnent forcément une entreprise aussi hasardeuse.

On déclare que leur confiance dans le succès final n'est nullement affaiblie. On a fait de grands préparatifs pour recevoir les blessés dont 60 sont déjà ici à l'hôpital.

Les avaries du « Gaudios »
Paris, 22 Mars.
Les nouvelles du cuirassé Gaudios sont bonnes.

On procède, sur place, à des réparations provisoires qui lui permettront de se rendre par ses propres moyens à Malte, où les réparations définitives seront effectuées.

Les réparations ne demanderont que peu de temps, et bientôt le Gaudios pourra reprendre sa place comme unité de combat.

Le rôle des flottes alliées
Londres, 22 Mars.
Le Daily Mail, dans un article, est d'avis que, jusqu'ici, les pertes des Anglais dans les Dardanelles ne sont pas lourdes. Il estime que la courageuse marine française souffrit plus durement, car, par un coup cruel de

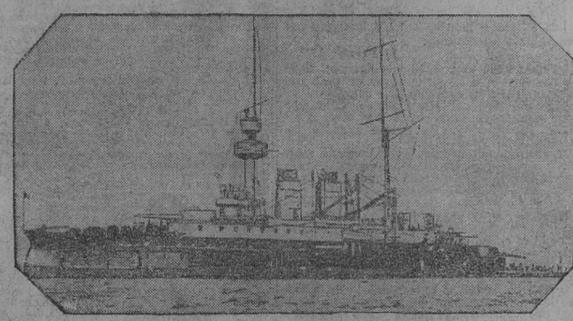


Photo Bougeval

Le « Henri-IV » qui a été désigné pour coopérer à l'action navale dans les Dardanelles

justifier la croyance que le prix de l'entreprise dépassera ce qu'on avait prévu.

Les pertes anglaises sont de 61 tués, blessés ou disparus.

L'amiral de Robeck a télégraphié à l'Amirauté comme suit : « Je désire appeler l'attention de vos seigneuries sur la conduite magnifique de l'escadre française. Les pertes sévères qu'elle a subies laissent tout à fait inébranlée. Le contre-amiral Guépratte l'a conduite à l'action effectuée à courte distance, avec la bravoure la plus grande. »

Les pertes françaises
Paris, 22 Mars.
Le correspondant de l'agence des Balkans à Athènes dit que, d'après les dernières informations reçues à Athènes, il y a eu de victimes dans l'équipage du Gaudios.

Les pertes britanniques
Londres, 22 Mars.
Une liste officielle des pertes anglaises dans les Dardanelles vient d'être publiée.

Pour l'irrésistible, qui coula, un officier a été blessé, 4 hommes tués et 4 grièvement blessés.

Les pertes de l'Inflexible sont de 3 officiers tués, dont le commandant Rudolf Verrier ; 37 hommes tués et 4 blessés.

La confiance dans le succès final n'est nullement affaiblie
Londres, 22 Mars.
Le Daily Telegraph a reçu de Malte un télégramme en date du 20 mars, où il est dit que les cercles officiels, comme les autres, considèrent les pertes subies dans les Darda-

LA GUERRE En Argonne, de sérieux échecs sont infligés à l'ennemi PRZEMYSL A CAPITULÉ

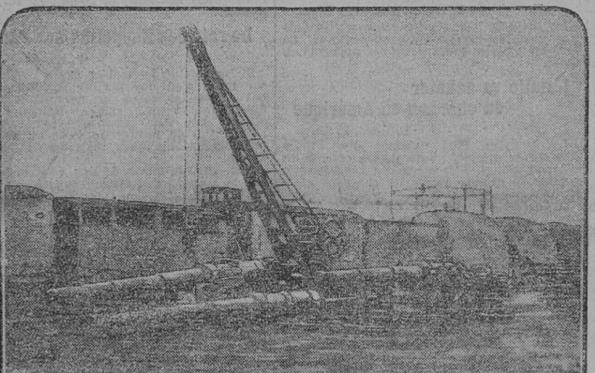


Photo Syral

Des canons de marine sont débarqués dans une gare du front

Pétrograde, 22 Mars.
On a inauguré hier, en présence de l'ambassadeur de France, l'hôpital municipal, auquel a été donné le nom du président de la République française.

Communiqué officiel

Paris, 22 Mars.
Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord d'Arras, à Notre-Dame-de-Lorette, une contre-attaque allemande nous avait repris, avant-hier soir, quelques éléments de tranchées. Nous les avons reconquis hier.

A La Boisselle (nord-est d'Albert) la guerre de mine continue. Après avoir fait exploser une galerie ennemie, nous avons occupé la plus grande partie de l'entonnoir.

Reims a reçu, dans la journée de dimanche, une cinquantaine d'obus.

En Argonne, nous avons infligé à l'ennemi deux sérieux échecs. Près de Bagatelle nous avons fait exploser trois mines et deux de nos compagnies ont enlevé d'assaut une tranchée allemande où elles se sont maintenues malgré une forte contre-attaque. A cinq cents mètres de là, l'ennemi, après avoir fait exploser deux mines, s'est précipité à l'attaque sur un front de deux cent cinquante mètres environ. Après un corps à corps très chaud, les assaillants ont été rejetés, malgré l'arrivée de leurs renforts. Notre artillerie les a pris sous son feu pendant qu'ils se repliaient, et leur a infligé de très grosses pertes.

La retraite allemande
Pétrograde, 22 Mars.
Les Allemands, en retraite de Memel et Taurgen, continuent à garder une attitude passive.

Sur certaines routes de la province de Souvalki, on note une cavalerie poursuivie. L'ennemi, les Allemands ont laissé de nombreuses preuves de la hâte avec laquelle ils ont effectué leur repliement.

La journée du 20 mars a été calme autour d'Ossowicz. Il est possible que la tempête de neige ait entravé le combat d'artillerie.

Dans les environs de Prasnich, nos tranchées ne sont parfois distantes que de 200 ou 300 pas de celles de l'ennemi.

Notre artillerie a infligé aux Allemands de grosses pertes dans la région du village de Mikhot.

Le 19 mars, outre un aéroplane, trois halions montés par des officiers et des soldats se sont envolés de Przemysl, mais à la suite d'un changement dans la direction du vent, ils ont été portés vers le nord. Les aviateurs ont atterri à Sokal, à Brest-Litovsk et Kamonitz-Litsh, où ils ont été capturés par la population.

Les Autrichiens du Trentin se rendent aux Russes
Venise, 22 Mars.
Suivant un télégramme de Verone, des compagnies entières d'infanterie autrichienne, principalement composées de recrues du Trentin, se sont rendues aux Russes sans offrir de résistance, de connivence avec leurs officiers.

Le siège de Przemysl touche à sa fin
Pétrograde, 22 Mars.
On considère ici la chute de Przemysl, par jour, tirés par la forteresse de Przemysl, et qui précéda la fusée sortie autrichienne, comme le dernier regain passager de vigueur avant l'effondrement final de l'offensive ennemie.

Le feu était dirigé surtout dans la direction du nord et du sud, tandis que la sortie eut lieu dans la direction de l'est.

Les Russes se sont avancés déjà à une ou deux verstes des forts. Leurs pertes sont inférieures à une centaine d'hommes par jour.

Un aéroplane autrichien a été vu volant dans la direction de Cracovie ; il portait des documents importants qui provenaient de la garnison.

La tentative des Russes a toujours été ne pas risquer des pertes sérieuses pour s'emparer de Przemysl.

Après la capitulation de la ville, ils comptent avancer simultanément sur Cracovie et sur la Honza.

Si personne ne peut prédire à quel moment se produira le détachement général, nous avons le droit de l'attendre avec confiance. De même l'action contre Constantinople ne subira qu'une courte interruption et reprendra dans des conditions nouvelles qui en ha-

Une dépêche de Lemberg annonce l'arrivée dans cette ville de 6.000 prisonniers, faits dans les combats autour de Przemysl.

Les combats livrés de Myslenitz, vers le sud, jusqu'à Kadsilo, qui est à 15 kilomètres d'Ostrolenka, ont été très acharnés.

Les Allemands ont attaqué en formations de plus serrées que sont arrivés jusqu'aux barrières de fil de fer où les mitrailleuses les ont fauchés. Ils se sont servis d'un nouveau genre d'obus qui éclairaient le champ de bataille.

Przemysl a capitulé
— Communiqué du grand état-major russe —

Pétrograde, 22 Mars.
Ce matin, 22 mars, la forteresse de Przemysl s'est rendue à nos troupes.

Un « Te Deum » de grâce a été célébré au quartier général du généralissime, en présence de l'empereur, du généralissime grand-duc Nicolas et de tout l'état-major.

L'invasion russe a démolisé l'ennemi
Paris, 22 Mars.

Le correspondant particulier du Journal à Varsovie télégraphie :

« D'après des renseignements sûrs qui nous parviennent, la nouvelle de l'incursion des Russes en Prusse orientale jusqu'à 28 verstes de Tilsit a produit chez les Allemands un sentiment d'accablement. Ils sentent l'impossibilité de contenir longtemps encore cet ennemi dont les escadrons ou les bataillons renaissent toujours. Aussi bien, le moral semble baisser assez rapidement chez nos ennemis. »

« On vient de voir, près de Miawa, une charge inattendue des cosaques produire un panique épouvante parmi eux. On constate aussi, sur tout le front, l'augmentation du nombre des déserteurs. »

« Des fugitifs racontent qu'à Souvalki, sous les yeux des Allemands, gisent, privés de tout secours médical, de nombreux blessés russes. »

« Un spectacle réconfortant du meilleur augure est l'arrivée dans les casernes de la classe 1915. Elle est très belle et montre un excellent moral. Nos ennemis vont commencer à sentir le poids harassant des impuisibles ressources russes en matériel humain. »

Le retour du général Pau

A Kieff
Kieff, 22 Mars.

Le général Pau est arrivé à Kieff. Il a rendu visite au chef de la circonscription militaire, le général Trozky, et a été ensuite reçu et retenu à déjeuner par les grandes duchesses Anastasia et Miliza Nikolaïevna.

Le général s'est rendu ensuite à Laure, où il s'est arrêté devant le tombeau du héros de la petite Russie, Iskra Koltchouby, et devant le tombeau de M. Stolybine.

Il a visité aussi la cathédrale Sainte-Sophie, l'église Saint-André et le cloître de l'Intercession de la Vierge, où la supérieure l'a salué en français.

Le général Pau, accompagné par les grandes-duchesses, est entré dans la salle des blessés du cloître, où il a remis 150 roubles aux œuvres pour leur traitement.

Il a reçu de la part des autorités militaires et civiles, ainsi que des membres de la colonie française, l'accueil le plus chaleureux.

La certitude du général dans la victoire des alliés
Varsovie, 22 Mars.

Le général Pau a déclaré à un rédacteur du Courrier Varsovien qu'après sa visite sur le front de l'armée russe, la certitude de la victoire des alliés est encore affirmée davantage. Il a prié le rédacteur de le répéter aux Polonais, à qui cette victoire portera bonheur et créera un ère nouvelle pour l'histoire de leur pays.

Le retour des grands blessés

La France remercie la Suisse des soins dont elle les a entourés
Berne, 22 Mars.

L'ambassadeur de France a adressé au Conseil Fédéral la profonde reconnaissance du gouvernement de la République française pour les soins et les attentions qui ont entouré, sur le territoire suisse, les officiers et les soldats français grièvement blessés qui ont été rapatriés de Constance à Lyon par la Croix-Rouge suisse.

Dans les Flandres

Les succès anglais à Saint-Eloi
Londres, 22 Mars.

Le témoin oculaire anglais fait le récit suivant des derniers événements qui se sont déroulés dans les Flandres :

« Depuis la dernière action, à Saint-Eloi, il n'y a eu pour ainsi dire aucune activité sur notre front. »

« Les Allemands ont pénétré dans le village le dimanche 14, après un combat d'artillerie des plus violents. Notre contre-attaque a commencé le 15 mars, à 9 heures 30 du matin, et tout d'abord nous avons remporté un succès partiel, les Allemands gardant le village en leur possession. Mais, après un nouvel effort fait deux heures plus tard, nous avons réussi à chasser l'ennemi du village, qui est resté entre nos mains. »

« La lutte a été particulièrement sanglante dans Saint-Eloi. Les Allemands y avaient élevé, dans chaque rue, des barricades défendues par des mitrailleuses. Il nous a fallu les prendre d'assaut. Une après l'autre, nos hommes revenant sans cesse à la charge, sans se soucier de leurs pertes. »

« Pendant la journée du 15 mars, les Allemands ont fait un dernier effort pour reprendre le terrain qu'ils avaient perdu, mais la tentative n'a pas été poussée à fond. L'ennemi n'y a employé que 200 hommes, dont très peu ont réussi à s'échapper. »

« Les journées des 16 et 17 mars ont été calmes. »

« Le matin du 17, 200 Allemands environ, profitant de la brume, ont essayé de reprendre leurs tranchées, mais, comme ils s'avançaient en terrain découvert, près du Touquet, ils ont été abandonnés leur tentative après avoir subi de fortes pertes. »

« Il est sans doute inutile de faire ressortir la vaillance de nos officiers. La liste des pertes qu'ils ont éprouvées parle pour eux. Ces pertes élevées sont surtout attribuables à ce fait que les chefs de section ont dû, avant la charge, reconnaître un terrain particulièrement difficile afin de permettre à

leurs hommes de franchir les obstacles sans être obligés de se masser dans les passages resserrés ou déboisés.

En Belgique

Les Belges protestent contre l'appel nominal

Amsterdam, 22 Mars. Une dépêche envoyée de Berlin à Bruxelles dit qu'à l'occasion de l'appel nominal fait par les autorités allemandes à Terenath, un groupe de Belges voulurent se porter à des voix de fait contre les honneurs militaires qui leur étaient réservés; ceux-ci, conformément à leur devoir, employèrent leurs armes contre les meneurs, dont deux furent tués et cinq blessés.

Les Allemands fortifient toujours Zeebrugges

Londres, 22 Mars. Le Daily Telegraph reçoit de son correspondant de Rotterdam la dépêche suivante, en date du 21 mars: « Des voyageurs qui rentrent en Hollande annoncent que les Allemands s'occupent toujours frénétiquement de fortifier Zeebrugges, et à maintenir l'apparence d'une base navale très forte. Les dégâts causés par les alliés sont complètement réparés. Les mêmes voyageurs racontent avoir vu avant leur départ, arriver un avion allemand qui venait de la direction de l'Angleterre. Il paraissait avoir été atteint par des obus. On portait une attaque sur la côte anglaise, et que plusieurs avions ne seraient pas rentrés ».

La Guerre en Orient Dans le Caucase

Pétrograde, 22 Mars. L'état-major de l'armée du Caucase fait le communiqué officiel suivant: « Le 20 mars, nos troupes ont repoussé avec succès les tentatives faites par les Turcs dans la région du littoral pour prendre l'offensive. Dans la région de Tchokrokh, les Turcs, après un combat, ont été rejetés vers Artvin. Dans la région entre Ardahan et Oly, les éléments turcs ont été semblablement repoussés vers Ouzest. Un combat s'est également livré dans la vallée de Chkert, entre nos troupes et celles des Turcs. Nous avons occupé, après la lutte, deux points importants. Les Turcs ont été mis en fuite. »

L'intervention de la Roumanie

Londres, 22 Mars. Le correspondant du « Morning Post » à Berne télégraphie à la date du 21 mars: « Je viens d'avoir une longue conversation avec un homme d'Etat roumain qui a quitté Bucarest mercredi. « Ce haut personnage m'a assuré que les 600.000 hommes de troupes roumaines sont absolument prêts à entrer en guerre. « La Roumanie a des raisons, que je ne peux pas indiquer, pour vouloir attendre encore quelque temps avant d'intervenir, mais il est certain qu'elle devra prendre part à la lutte parce qu'il y va de son existence. « Le même homme d'Etat dit que l'accueil fait au général Pau a été magnifique. L'enthousiasme de toutes les classes du peuple roumain ne connaissait pas de mesure. »

La guerre des blocus

LE BLOCUS DE L'ANGLETERRE

Un vapeur anglais coulé

Londres, 22 Mars. Un sous-marin allemand a torpillé et coulé, au large de Beachy-Head, hier après-midi, le vapeur *Cantintor*, allant de Newcastle à Gènes. L'équipage, composé de trente-quatre hommes, a été sauvé.

Que fera la Hollande ?

Londres, 22 Mars. On annonce de Rotterdam au *Daily Mail* que, selon le *Telegraaf*, d'Amsterdam, la saisie du *Batavier-V-5* aura pour résultat probable que la Hollande n'envoie pas d'approvisionnements en Allemagne. Le correspondant du *Daily Mail* ajoute que les Hollandais ne sauraient comprendre comment l'Allemagne peut justifier son action, qu'elle n'y a pas déclaré les vivres contrebande de guerre. Plusieurs négociants qui, jusqu'ici, étaient germanophiles, ont complètement changé d'opinion.

LE BLOCUS DE L'AUTRICHE

Le commerce interrumpu entre l'Italie et la Dalmatie

Milan, 22 Mars. Le *Corriere della Sera* reçoit d'Ancone la dépêche suivante: « A la suite de dispositions prises par la flotte anglo-française, le commerce a été interrompu entre l'Italie et la Dalmatie. Le commandement de la flotte a, en effet, averti que seraient arrêtés sur l'Adriatique les navires quelle que soit leur nationalité, qui transporteront vers l'Autriche ou apporteront d'Autriche des marchandises quelconques. En conséquence, la société *Prigla*, en continuant ses services de navigation vers la côte austro-hongroise, se bornera au transport des passagers. »

En Allemagne

La population se plaint des difficultés de la vie

Paris, 22 Mars. Le journal *Die Badische Zeitung*, de Berlin, publie les déclarations suivantes d'un instituteur: « J'avais donné à mes élèves de 5^e classe,

comme devoir à faire à la maison la rédaction d'une lettre supposée écrite à un soldat au front. Je comptais bien que les familles des enfants y collaboreraient. Or, dans toutes les compositions, ce n'étaient que plaintes. « Il n'y a plus de pain à Berlin, les pommes de terre se font rares, les beurres deviennent de plus en plus rares, les mesures de famille ne savent plus comment nourrir les enfants, etc. »

« Pas de pain aujourd'hui »

Amsterdam, 22 Mars. Le *Vorwaerts* dit que c'est avec la plus grande difficulté qu'on peut acheter du pain à Cologne, où plusieurs boulangeries ont été fermées par suite de la pénurie de farine. « Pas de pain aujourd'hui ».

Les boutiques où l'on peut s'en procurer encore sont littéralement débordées et les stocks s'épuisent rapidement. Le *Vorwaerts* attribue cet état de choses plutôt au système défectueux de la distribution, qu'au manque véritable de pain.

Les socialistes et le budget

Amsterdam, 22 Mars. Le *Vorwaerts* constate que les députés Liebknecht et Duelle ont voté tous deux contre le budget au Reichstag. M. Ledebour et 28 autres socialistes sont partis avant le vote.

L'Italie et la Guerre

La cinquième arme italienne

Rome, 22 Mars. Pendant les dernières semaines, 820 soldats italiens ont reçu leur brevet de pilote. Au moment de la mobilisation, l'armée italienne disposerait de 300 aéroplanes et de 20 dirigeables.

Les sous-marins italiens

Rome, 22 Mars. La flotte italienne s'est renforcée, depuis six mois, de 20 nouveaux sous-marins. Le nombre total des sous-marins est, aujourd'hui, de 46.

L'Italie va acheter du charbon en Amérique

Londres, 22 Mars. Le *Morning Post* annonce que l'Italie éprouve de grandes difficultés à obtenir du charbon gallois. Elle songe, en conséquence, à faire de grands achats de charbons américains.

Un espion écoutait les conversations téléphoniques officielles

Milan, 22 Mars. Le « *Secolo* » publie une dépêche de Rome, annonçant que les autorités procèdent actuellement à une enquête touchant une affaire mystérieuse.

Le « Secolo » publie une dépêche de Rome, annonçant que les autorités procèdent actuellement à une enquête touchant une affaire mystérieuse.

Il s'agit d'un raccord téléphonique établi sur un fil direct, reliant un ministère à une très haute personnalité de l'Etat.

Le record avait été établi dans l'habitation d'un étranger.

Allemands et Autrichiens quittent hâtivement l'Italie

Rome, 22 Mars. Les consuls allemands et autrichiens en Italie ont conseillé à leurs nationaux de quitter le pays aussi rapidement que possible.

Entre temps, de nouveaux Allemands sont arrivés en Italie, sous divers prétextes, et en si grand nombre, que la police a dû affecter un service spécial à leur surveillance.

On assure que la police aurait acquis la preuve que ce sont des espions militaires.

Une fabrique clandestine de munitions pour l'Allemagne

Londres, 22 Mars. On mande de Rome au *Morning Post* que la police a découvert, à Bologne, une fabrique clandestine de munitions destinées à l'Allemagne.

L'appel des officiers de réserve

Rome, 22 Mars. Les officiers des six classes de réserve seront appelés sous les drapeaux à partir d'aujourd'hui jusqu'au mois de décembre.

Les relations italo-autrichiennes

Venise, 22 Mars. La censure autrichienne a interdit aux journaux de faire tout commentaire sur les relations italo-autrichiennes, le bureau de la presse a fait appel aux sentiments patriotiques des journaux de Venise, et, comme conséquence, le public autrichien ignore complètement la situation internationale.

40.000 soldats austro-allemands sont arrivés à Trieste

Rome, 22 Mars. Le *Giornale d'Italia* publie une dépêche de Trieste annonçant qu'il y a eu l'arrivée de 40.000 soldats austro-allemands, qui ont défilé dans la ville.

L'Autriche craint un débarquement des Italiens à Raguse

Rome, 22 Mars. Le correspondant à Cattinè du *Corriere d'Italia*, télégraphie que l'Autriche a concentré un corps d'armée à Raguse, afin de s'opposer au débarquement éventuel des troupes italiennes.

Le même correspondant assure que, sur toute l'étendue de la Bosnie et de l'Herzégovine, le retrait des soldats allemands a été complètement opéré.

L'Autriche incorpore les réformés jusqu'à l'âge de 52 ans

Rome, 22 Mars. On mande de Trieste que tous les réformés, jusqu'à l'âge de 52 ans, ont été appelés sous les armes. Les nouvelles troupes sont soumises à un entraînement afin de pouvoir être envoyées sur le théâtre de la guerre au premier avis.

Des troupes continuent à arriver dans la région de Trieste, dont beaucoup d'Allemands. Une nombreuse artillerie est cantonnée sur les hauteurs environnantes.

L'Autriche cherche à gagner du temps

Rome, 22 Mars. Un officier autrichien, originaire des provinces « irrédentes », ayant réussi à gagner l'Italie, a fait au correspondant du *Resto del Carlino*, les déclarations suivantes: « Le fait de commencer à se faire sentir partout, en Autriche, Chaque habitant reçoit par jour, 250 grammes de très mauvais pain. L'armée est démoralisée. Chaque fois que se produisent des attaques à la baïonnette, des soldats désertent par centaines. Les bataillons qui attendent le signal de l'attaque dans les tranchées ne pensent qu'à se constituer prisonniers. »

Interrogé au sujet des concessions territoriales à l'Italie, l'officier en question a déclaré que, dans les cercles politiques et militaires, on attendait, on ne veut absolument pas entendre parler de ces concessions, et que le gouvernement de Vienne, en ayant

l'air de négocier, vise uniquement à gagner du temps.

Rome, 22 Mars.

Dans la *Stampa*, le député italien Cirimeni, d'opinion neutraliste, assure que l'Autriche n'a pas encore commencé les négociations diplomatiques en vue d'un accord avec l'Italie.

L'Allemagne continue à insister auprès du gouvernement italien et aucune réserve n'a été faite jusqu'ici, comme il a été précédemment au sujet de la remise éventuelle des territoires cédés.

La Guerre aérienne

Un Zeppelin survole Calais

Calais, 22 Mars. Une nouvelle attaque de zeppelins a été tentée, dans la nuit de samedi à dimanche, sur Calais.

Il était minuit, à quelques minutes près la même heure que lors du raid du 17 mars, lorsque le zeppelin fit entendre sans aucun doute les habitants de Calais ininterrompues, tandis que les projecteurs fouillaient le ciel étoilé, sans aucun nuage. Cependant, on ne parvint, de la ville, aucun bruit de canon.

Seuls, on voyait des strasspall éclater très haut dans la rue, au-dessus de la mer, vers le Nord-Est.

Une vingtaine de coups furent ainsi tirés contre un aéroplane ennemi, qui suivait la côte, pour dépasser Calais et revenir de l'autre côté de la mer, suivant la tactique courante.

Cependant, le Zeppelin n'osa pas s'aventurer plus loin.

La nuit très claire et la canonnade qui le surprit à l'arrivée, le forcèrent à se précipiter dans la mer, et à se faire remarquer par un feu de bengal.

Le raid des Zeppelins sur Paris

Paris, 22 Mars. Si les bombes jetées hier par les zeppelins sur Paris n'ont tué aucune personne, elles ont néanmoins causé la mort d'une jeune fille âgée, Mme Pesson, rue des Dames. Elle a éprouvé une telle commotion par suite de l'éclatement du projectile qu'elle est décédée quelques instants après, malgré les soins prodigués.

Mme Pesson, née de Lépine, était la femme de M. Charles Pesson, ex-secrétaire des Finances.

Le Journal écrit, à propos de la défense contre les zeppelins:

« Le service de signalement a fonctionné à merveille; comme il était prévu, Paris fut informé avant l'arrivée des dirigeables. Reste à soigner la nuit dernière, l'explosion d'exposer nos aviateurs, ils le demandent eux-mêmes. Ils sont partis, la nuit dernière, trop tard, mais ils sont partis aux ordres. Le premier combat de l'air s'est ainsi réduit à une simple escarmouche. Nous eussions aimé voir le Zeppelin qui défilait, là devant nous, à portée de fusil, mais nous n'en avons eu que des nouvelles par les journaux. »

Tous les journaux commentent le raid des zeppelins sur Paris qui ne leur inspire que de la joie. Ils ont fait remarquer que c'est là tout ce que peuvent faire ces « grands sacs à gaz » autour desquels les Allemands font tant de réclame.

On peut citer l'opinion du *Daily Graphic* comme résumant celle de tous les journaux: « Les Allemands, dit ce journal, devaient accoucher d'une montagne. Ils n'ont réussi à accomplir que la moitié de leur tâche. Les zeppelins ne peuvent rien faire de plus que le raid de ce genre sur Paris, ce sera un second exemple des souffrances infinies qu'ils auront subies pour aboutir à des résultats ridicules. »

Un avion allemand bombarde un vapeur hollandais

Ymuiden, 22 Mars. Le vapeur hollandais « *Zeevribgen* » a déclaré qu'un avion allemand lui a lancé deux bombes sans l'atteindre.

Sur Mer

Le « Macédonia » aurait été capturé

Barcelone, 22 Mars. On mande de Madrid, le 18, au *Diario*, d'après des bruits qui circulent à l'île Ténériffe, que le vapeur allemand *Macédonia*, qui a disparu de Las Palmas, a été capturé par un transport anglais à la hauteur de l'île de Madère.

Un croiseur auxiliaire anglais aurait été coulé par les Allemands

Stockholm, 22 Mars. On mande de Göteborg, le 15, au *Svenska Dagbladet*:

« En se rendant de la mer Méditerranée à la mer Baltique, le Lloyd britannique a recueilli un bateau de sauvetage appartenant au grand bateau à vapeur anglais *Orovaica*, qui faisait, croit-on, le service de croiseur auxiliaire et que l'on pense avoir été coulé par les Allemands. »

En Extrême-Orient

Les rapports de la Chine avec le Japon et la Russie

Paris, 22 Mars. La légation de Chine adresse aux journaux des déclarations sur certains points de ses rapports avec le Japon et la Russie. Elle dit notamment que, avisée par la légation russe que l'attaché militaire allemand comptait se rendre en Mongolie pour faire des relevés, elle a pris immédiatement des mesures et prescrit une enquête. La légation de Chine ajoute que les négociations continuent à être très actives et qu'un certain nombre de demandes nipponnes.

Les expéditions financières de l'Etat allemand

Paris, 21 Mars. Un radiotélégramme de Berlin en date du 20 mars annonce que le montant des souscriptions à l'emprunt de guerre atteindrait six milliards.

On peut affirmer que ce chiffre n'a été atteint que par usage du crédit à long terme, par prêts consentis sur hypothèques et autres expédients. Par exemple, le *Buller's Zeitung*, de Cologne, a engagé ses lecteurs à souscrire à l'emprunt national allemand et à verser leurs contributions à l'aide de chèques liquides, sur le fait qu'il n'est pas hypothéqué les propriétés et valeurs par les Caisses d'épargne, elles seront à même de participer à l'emprunt.

La *Gazette de Cologne*, du 16 mars, indique que les facilités accordées aux soldats et fonctionnaires pour souscrire à l'emprunt. Un établissement de Berlin effectuera les souscriptions qui seront adressées du front par simple lettre, et les souscripteurs auront toutes facilités pour se libérer ensuite par acomptes, fin 1915.

Les souscriptions globales des sociétés diverses portées à ce jour par T. S. F. à la connaissance des pays voisins, ne semblent pas, au 20 mars, dépasser un milliard. Parmi elles, figurent les sociétés qui avaient déjà engagé leurs disponibilités dans la précédente campagne, ainsi que de nombreuses sociétés créées depuis l'Etat, qui seront

ainsi remboursées de leurs avances, tout en augmentant le chiffre des souscriptions à l'emprunt.

UN ACCORD FRANCO-BELGE

L'incorporation des jeunes gens nés en France de parents belges ou en Belgique de parents français.

Paris, 22 Mars. On nous communique l'information suivante: « Les gouvernements français et belge viennent de conclure un accord pour suspendre pendant la durée de la guerre l'application de la convention du 30 juillet 1891. Or, par cette convention, les deux gouvernements s'engagent à offrir, sur les tableaux de recensement de la milice de certaines catégories de jeunes gens, notamment de ceux nés en France de parents belges, ou en Belgique de parents français, et qui, en vertu des dispositions légales, sont investis jusqu'à l'expiration de leur vingt-deuxième année d'une faculté d'option de rattachement. L'application de cette convention créait dans les circonstances actuelles un régime exceptionnel et privilégié en faveur de certaines catégories de Belges et de Français. Elle présentait, en outre, un sérieux inconvénient, en différenciant de plusieurs années l'incorporation d'un grand nombre de jeunes gens. Elle tendait à rendre plus difficile la guerre, des forces capables d'être efficacement opposées à l'ennemi, anormalement plus élevées que les deux gouvernements ont pu réunir sous les armes. En vertu de l'arrangement signé le 15 mars dernier, entre M. Duvignion, ministre des Affaires militaires, et M. Klobukowski, ministre extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, l'application de la convention de 1891 est suspendue pendant la durée de la guerre. Les jeunes gens qui, jusqu'ici, n'étaient pas divisés en deux catégories: « Ceux nés en France de parents belges et ceux nés en Belgique de parents français, sont assimilés au service militaire dans les deux pays. Les autres jeunes gens, visés par la convention de 1891, notamment ceux nés en France de parents français, ou en Belgique de parents français, sont assimilés au service militaire dans le pays de leur naissance. Toutefois, il ne sera pas procédé à l'incorporation dans l'armée française de ceux qui auront, par un acte d'engagement volontaire, opté pour le service militaire dans le pays de leur naissance. Les jeunes gens seront dirigés sur le bureau de recrutement de leur pays, pour y être soumis à la visite médicale et incorporés, s'il y a lieu. L'arrangement du 15 mars dernier ne concerne que les obligations de milice. Il a été formellement entendu que les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent réservées pour après la guerre, et que le service dans l'un ou l'autre pays n'implique en rien la volonté d'acquiescer à la nationalité française ou à la nationalité belge. Les consuls de Belgique en France, et la légation de France à Bruxelles, ont été avisés de ce qui précède. Les questions de nationalité demeurent

INTERROGATOIRE DE DESCLAUX

A la reprise de l'audience, le Président procède à l'interrogatoire de France Desclaux.

D. — Vous êtes, vous le savez, accusé d'avoir possédé des documents militaires de 1914 et de 1915, d'un poids total de 40 kilos, sachant que le tout avait été volé par des militaires français restés inconnus.

R. — Je ne puis que maintenir ce que j'ai déjà dit dans mes différents interrogatoires. Je ne me souviens pas de l'endroit où j'ai touché ces documents, d'autant que je n'en mange pas.

D. — Ne l'avez-vous envoyé qu'une seule fois et le délit sera-t-il ainsi définitivement touché ?

R. — C'est tout ce que j'ai pu faire, puisque le capitaine était au courant.

D. — Vous savez bien que les officiers qu'ils ont dénoncés n'avaient pas qualité pour vous faire des dons de documents ou armes appartenant à l'Etat. Vous, le détenteur du portefeuille de l'Etat, vous avez agi ainsi, voyons, ce n'est pas admissible !

R. — Comment, mon colonel, aurais-je pu croire commettre un délit, puisque ces armes m'étaient offertes par des officiers supérieurs, des officiers d'état-major.

D. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

D. — Vous n'avez pas dit que vous n'avez pas touché ces documents ?

R. — Non, non, vous payez principal, vous ne pouvez ignorer commettre un acte délictueux. Vous devez savoir que vous ne pouvez vendre ce qui est inaliénable par les troupes. Le reste devait être versé au service de l'artillerie.

R. — Je ne puis que vous dire que ma bonne foi était évidente. C'est ce que j'ai dit tout au long de mon interrogatoire. Je ne puis que vous dire que j'ai été victime d'un acte de malhonnêteté.

guignan, salle de l'école de garçons, le 25 mars courant, à 7 heures 30 du matin.

La session des assises
La session des assises du Var pour le 3^e trimestre de 1915 s'ouvrira à Draguignan le lundi 30 avril prochain, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Laugier, conseiller à la Cour d'appel d'Aix, assisté de MM. Flourac, juge, et Aigulier, juge suppléant.

DRAGUIGNAN
Nomination. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Colomp Victor, au grade de sous-lieutenant au 3^e chasseurs alpins à Grasse. M. Colomp Victor était adjudant au 47^e chasseurs lorsqu'il fut blessé sur le front. En convalescence au dépôt de ce bataillon, il vient d'être promu sous-lieutenant. Notre concitoyen est le fils de notre excellent ami Paul Colomp, employé aux archives départementales du Var, auquel nous présentons nos cordiales félicitations.

Succès. — Nous avons enregistré avec plaisir le brillant succès obtenu au récent examen des bourses dans les lycées et collèges par les jeunes Escoffier Jean, Giboulet Jean et Rambaud Louis, élèves à l'école laïque de notre ville.

Tous les trois ont été reçus dans la 1^{re} série B.
Nous leur adressons ainsi qu'à leurs excellents maîtres, nos sincères félicitations.

Objet trouvé. — M. Tric, délégué, boulevard de la Liberté, 52, déclare qu'il a trouvé sur la voie publique une bague en or qu'il garde à la disposition de son propriétaire.

SAINT-CYR
Tirage de la tombola. — Le tirage de la tombola de bienfaisance a été effectué publiquement, avant-hier dimanche, à 11 heures du matin, sur la terrasse de la Mairie. Le numéro sorti est le 108. Le gagnant est prié de se présenter à la Mairie, muni de son billet, et il lui sera donné les indications voulues.

BRIGNOLES
Dans les P. T. T. — Nous apprenons avec plaisir que M. Rose, dame employée aux Brignoles, est nommée receveuse à La Roquebrunne. Nos félicitations.

Prisonniers allemands. — Un détachement du 118^e régiment territorial a amené, dans une file, un convoi d'une trentaine de prisonniers allemands. Ils ont été internés au dépôt de Brignoles.

BORMES
Mort pour la Patrie. — Notre concitoyen Jules Millet, ingénieur civil, fils de notre concitoyen, vient de tomber au champ d'honneur. Nous adressons à sa famille, nos sympathiques condoléances.

LE MUY
Avis. — M. le percepteur du Muy informe les titulaires d'allocations militaires que le paiement de la période du 10 février au 10 mars aura lieu aujourd'hui mardi et demain mercredi, à son bureau de perception. Le bureau sera fermé jeudi, pour cause de tournée.

VILLECROZE
Fatale coïncidence. — Nous avons relaté en son temps la mort de M. Rimbaud Alfred, ancien cultivateur. Naturellement, la nouvelle fut envoyée à ses parents et entre autres à ses trois fils, les trois mobilisés. Un seul put venir assister aux obsèques de son père. Les deux autres qu'on avait attendus n'arrivèrent pas. L'un d'eux, Arthur, qui était à l'hôpital d'Hyères, ne fut pas touché par le télégramme qu'on lui envoya. L'infortuné vint à mourir de la nouvelle de sa mort. L'autre, Justin, qui était à l'hôpital de la Meuse, fut touché par la fatale coïncidence de la mort de son père et de son frère. Nous renouvelons à la famille Rimbaud l'expression émue de nos sincères condoléances.

FREJUS
Pour nos blessés. — A la réunion de la Société de secours Notre-Dame de l'Espérance, qui a été tenue dimanche, une collecte a été faite au profit de nos chers blessés soignés aux hôpitaux de B. H. et de B. qui a rapporté 25 francs. Merci.

SAINT-TROPEZ
Mort au champ d'honneur. — Nous apprenons officiellement la mort du commandant Laffont, tué au champ d'honneur, le 30 février 1915, dans la Meuse. A la famille nos sincères condoléances.

VISITE OFFICIELLE. — M. Hartmann, membre du Comité des Alsaciens-Lorrains, autorisé par le préfet de la Seine, accompagné de M. le Préfet du Var, sont venus visiter les réfugiés Alsaciens-Lorrains en résidence dans notre localité.

LE LUG
Pour nos soldats. — Par les soins de notre dévoué professeur enseignant primaire et coiffeur, un colis de vêtements chauds et de friandises vient d'être envoyé à tous les enfants du Lug sur le front. Les lettres de remerciement arrivent aux vaillants organisateurs que, à notre tour, nous félicitons de leur zèle patriotique.

CALLAS
Foire du 19 mars. — La foire du 19 mars ayant été complètement égarée par le mauvais temps, elle a été renvoyée au dimanche 28 mars.

Chronique de Nice
Les morts pour la Patrie. — Pierre Hugues, engagé volontaire à la 5^e batterie du 58^e d'artillerie, est mort au champ d'honneur, le 27 février 1915, à l'âge de 21 ans. Il était titulaire de la médaille militaire sur le champ de bataille, est tombé en héros le 26 février dernier d'une balle au front au moment où, avec quelques camarades, il tentait de cerner une patrouille ennemie.

Charles Nicolas, sergent au 7^e alpins, a été tué à l'ennemi le 27 février, à l'âge de 29 ans. Il était le fils de feu le capitaine de frégate Nicolas et petit-fils de l'ami Deyreine.

Alexandre Pietri, soldat réserviste au 12^e de ligne, est mort à l'ennemi le 17 février dernier. Le défunt était le frère du capitaine des titres au Crédit Lyonnais et beau-frère de l'industriel de l'École Rothschild.

Félix Caravel, réserviste au 112^e de ligne, est mort au champ d'honneur, le 15 février 1915, à l'âge de 21 ans. Il était le frère de feu le capitaine de frégate Nicolas et petit-fils de l'ami Deyreine.

Renée Raibaut, soldat au 12^e de ligne, est morte au champ d'honneur, dans un combat de Lorraine. Sa famille habite Menton.

Louis Allavene, soldat au 11^e de ligne, a été tué à l'ennemi le 18 février, dans un assaut à la baïonnette. Sa famille habite Sospel.

Charles Liotier, soldat au 18^e de ligne, a été tué le 15 décembre, à l'âge de 21 ans.

Eugène Meynard, soldat au 11^e, a été tué le 21 décembre, à l'âge de 35 ans.

Léon Durbin, soldat au 24^e alpins, a été tué le 17 février, à 27 ans.

Roux Cecilien, sergent au 14^e de ligne, est mort au champ d'honneur le 3 mars.

Les bureaux du service de santé. — La cherté du camp retranché de Nice qui était insupportable depuis le commencement des hostilités, l'hôpital militaire de Saint-Roch, est transféré depuis hier lundi à l'hôpital du Grand-Hôtel. Le public doit s'y rendre par la porte de la rue Gioffredo. Le bureau militaire reste à l'hôpital Saint-Roch.

Convoi de blessés. — Un train sanitaire était de passage avant-hier matin à Nice, venant de Neufchâteau. Il conduisait 24 blessés ou malades dont 160 ont été hospitalisés à l'hôpital de la rue de la République.

Garibaldiens rapatriés. — Un convoi de 25 Garibaldiens sous les ordres du capitaine Bouer et du lieutenant Zanchetta, est parti hier en gare de Nice, revenant du front et se dirigeant sur Ventimille.

Convoi de blessés. — Un convoi de 121 blessés ou malades, venant de Neufchâteau, est arrivé hier matin, lundi, en gare de Nice. Ces blessés ont été aussitôt hospitalisés dans les formations sanitaires de notre ville de la manière suivante : 2 officiers, à l'hôpital russe ; 20 blessés à l'hôtel Rivière ; 20 blessés au Winter-Palace ; 20 blessés au Grand-Hôtel ; 9 à l'hôtel des Palmiers ; 25 à l'hôtel Ruhl et 25 à l'hôtel Royal.

Blessés belges à Cannes. — Parmi les convalescents belges qui sont arrivés ces jours-ci dans notre ville, se trouvaient plusieurs blessés

sés belges qui furent dirigés sur l'hôpital Saint-Charles.

Le canal de la Stagne. — Le maire de la ville de Cannes donne avis que le rôle des relevances à payer par les usagers du canal pendant l'année 1915 est en recouvrement à dater d'aujourd'hui, 21 mars.

Mort au champ d'honneur. — Notre concitoyen, Zumbo Antoine, sergent au 3^e régiment de marche du 1^{er} étranger, a trouvé, au champ d'honneur, à l'âge de 41 ans, une mort glorieuse.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre, il avait été promu caporal et sergent pour sa belle conduite au feu. Une balle l'a frappé mortellement le 4 mars courant. Le défunt était l'oncle de Zumbo Michel, sergent au 11^e, bien connu à Cannes. Il laisse une veuve et deux enfants.

Les parents nous adressent leurs vives condoléances et nous adressent leurs vives félicitations.

Promu sur le champ de bataille. — Notre concitoyen, M. Ch. Moreau, bien connu à Cannes, actuellement au front, parti au début de la mobilisation comme adjudant, par les jeunes Escoffier Jean, Giboulet Jean et Rambaud Louis, élèves à l'école laïque de notre ville.

Classement à l'ordre du jour. — Notre concitoyen, le sous-lieutenant Georges Daumas, du 112^e régiment d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du jour de l'armée avec la mention suivante : « A montré, au cours de l'attaque d'une tranchée, le plus grand courage, s'est employé avec activité et a fait preuve de la plus louable initiative dans l'aménagement du terrain conquis. »

Le lieutenant Daumas, fils de M. T. Daumas, de la ville de Flix, est de ceux qui font honneur au 112^e de ligne.

VALLAURIS
Sur le front. — Nous apprenons avec plaisir que nos sympathiques concitoyens, MM. Jean SARD et Louis SARD, ont été nommés, le premier, sergent au 14^e, et le second, caporal au 3^e zouaves. Ils nous ont agréés en cette circonstance d'adresser à leurs parents nos vives félicitations.

Notre jeune concitoyen Calcaïo Joséphine, un jeune poulu de la classe de vingt ans, vient d'avoir les pieds gelés à la suite d'un séjour prolongé dans les tranchées. A ce brave, nous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Chambre de commerce DE TOULON ET DU VAR
Toulon, 22 Mars.

La Chambre de Commerce de Toulon, réunie sous la présidence de M. Nicolini, a donné un avis favorable au projet de l'intercommunalité de la Chambre de Commerce pour le rattachement en bloc au département. Elle a adopté un vœu au sujet de la perception de l'impôt de l'Etat, tendant à demander que le levage des lieges d'Algérie, pour 1915, soit supprimé et renvoyé à la récolte suivante.

La Chambre a ensuite émis le vœu : 1^o que le Vin fasse partie de la ration journalière du soldat, 2^o que les transports de vins des lieux de production aux lieux de consommation soient facilités dans la plus large mesure dans la zone des armées.

3^o Que pour ces achats l'Intendance fasse appel à la concurrence.

Un avis favorable a été donné à l'emplacement, au nombre des gares-stations, haltes et arrêts du réseau de l'Etat-Variés avec modifications au cas où touché les communes de la Seyne, S. Four, S. Hippolyte, Ollioules.

L'ordre du jour de l'Assemblée des présidents, la Chambre de Commerce donne mandat à son président de se rendre, tout en regrettant que le moratoire ait été institué au projet de loi, à l'Assemblée des présidents des Chambres de Commerce après la guerre avec paiements échelonnés. Elle donne un avis favorable en ce qui touche le moratoire de son projet de loi.

Le projet de loi de la Chambre de Commerce de Nice sur la remise des patentes, a été adopté par la Chambre de Commerce de Toulon. Elle a accordé aux commerçants de la zone des armées pour leur permettre de régler leurs affaires, l'extension de la remise des patentes.

Le projet de loi de la Chambre de Commerce de Toulon, tendant à demander que le levage des lieges d'Algérie, pour 1915, soit supprimé et renvoyé à la récolte suivante, a été adopté.

Tirages Financiers
Communes 1892. — Le numéro 44.016 gagne 100.000 francs.

Le numéro 320.773 gagne 30.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 496.391, 40.284.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 354.487, 449.659, 97.307, 326.655.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 308.386, 345.092, 192.386, 658.707, 49.833, 318.415, 6.314, 25.307, 123.157, 381.455, 257.574, 97.939, 153.364, 370.401, 412.011, 183.052, 407.395, 47.591, 192.972, 362.850, 450.709, 390.482, 383.849, 442.470, 318.461, 91.110, 129.615, 26.903, 130.810.

Communes 1912. — Le numéro 538.598 gagne 100.000 francs.

Le numéro 118.077 gagne 10.000 francs. Les douze numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 1.176.368, 684.466, 1.805.408, 1.245.329, 676.638, 261.627, 1.828.238, 551.972, 1.983.546, 719.117, 796.530, 139.226.

Les cent numéros suivants gagnent chacun 500 francs : 322.983, 492.023, 1.892.020, 1.380.004, 218.644, 465.316, 1.029.210, 1.257.703, 1.487.192, 2.724, 1.740.088, 1.194.271, 1.828.238, 551.972, 804.174, 1.133.872, 1.725.184, 1.432, 632.748, 1.979.955, 1.543.072, 258.805, 895.171, 189.887, 1.283.570, 1.816.638, 1.574.116, 91.257, 190, 1.571, 610.425, 316.267, 1.828.238, 551.972, 1.593.931, 1.590.547, 1.171.484, 11.791, 867.195, 79.383, 1.465.576, 218.974, 1.570.067, 1.553.664, 64.275, 328.483, 1.138.508, 1.301.124, 603.470, 1.213.388, 1.828.238, 551.972, 1.828.238, 551.972, 1.735.366, 1.833.033, 839.684, 1.723, 690.412, 1.380.004, 218.644, 384.261, 429.213, 1.512.915, 1.261.467, 1.542.823, 1.784.135, 292.216, 399.841, 285.320, 874.174, 316.267, 1.828.238, 551.972, 1.147.827, 1.590.547, 1.876.303, 1.895.616, 1.105.309, 507.855, 29.001, 1.126.230, 1.768.688, 824.725, 201.213, 1.186.367, 1.866.239, 698.020, 1.544.612, 1.401.153, 385.795, 1.410.643, 1.541.861, 434.637, 187.712, 602.919, 216.037, 1.668.956, 1.808.944, 1.653.838.

Obligations Foncières 1895. — Le numéro 346.043 gagne 100.000 francs.

Le numéro 328.797 gagne 20.000 francs. Le numéro 497.961 gagne 10.000 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 328.797, 497.961, 1.828.238, 551.972.

Les cinquante numéros suivants gagnent 1.000 francs : 460.618, 4.100, 361.305, 39.719, 118.672, 95.253, 179.423, 5.271, 336.695, 18.490, 408.275, 17.656, 349.140, 67.998, 93.935, 28.375, 408.275, 17.656, 349.140, 67.998, 93.935, 28.375, 306.543, 123.160, 169.525, 439.182, 297.637, 81.251, 455.289, 99.956, 209.963, 338.357, 408.275, 485.055, 512.933, 181.773, 135.350, 356.113, 469.298, 19.133, 11.761, 328.797, 497.961, 1.828.238, 551.972, 366.986, 79.617, 167.977, 255.952.

3.202 numéros remboursés au pair.

ACHETEZ DU BON LAIT
Il est toujours important pour la santé d'avoir du lait pur et naturel, ce qui est particulièrement difficile dans les circonstances actuelles. Le lait condensé (concentré) fabriqué par les Usines Nestlé en Suisse, sous les marques "Nestlé" ou "La Laitière", donne à cet égard toute sécurité ; il ne contient que le lait pur, riche de toute sa crème, et du sucre. Il est dépourvu de tout emploi facile, et peut être utilisé dans toutes les préparations culinaires. Le lait condensé est vendu dans toutes les Pharmacies, Herboristeries et bonnes Epiceries. Dépôt pour le gros : Maison Henri Nestlé, 46, Rue du Parc-Royal, Paris.

Réfugiés et Disparus
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS adressées par les familles

A Marseille, recherche son fils Guisté Florent, soldat au 11^e de ligne, 7^e compagnie, disparu le 20 mars au combat de Bessy.

Mme. Célestine Troppin, sage-femme, rue Clotis-Figues, 61, à Marseille, serait reconnaissante aux militaires qui pourraient lui donner des nouvelles du caporal-fourrier Auguste Sprocher, du 5^e d'infanterie, disparu à Crouy (environs de Soissons), le 11 janvier 1915.

GUERRE ET MARINE
Toulon, 22 Mars.

Le lieutenant Albert Legrand est nommé capitaine au 4^e régiment mixte colonial.

M. Fauriol, aux dispositions de l'article 6 du décret du 30 février 1914, fixant les règles du recrutement, d'avancement, etc., du personnel technique d'exécution des travaux de travaux, et tant que les cadres des diverses classes d'agents techniques principaux n'auront pas été complétés, les promoteurs aux emplois d'agents techniques principaux de 1^{re}, 2^e et 3^e classe auront lieu dans les conditions ci-après :

1^o Les agents techniques principaux de 3^e classe se recruteront, moitié à l'ancienneté, moitié au choix, parmi les agents techniques de 1^{re} classe rénumérés au moins d'un an de service dans cette classe.

2^o Les agents techniques principaux de 2^e classe se recruteront, moitié à l'ancienneté, moitié au choix, parmi les agents techniques principaux de 3^e classe rénumérés au moins deux ans de services dans cette classe.

3^o Les agents techniques principaux de 1^{re} classe se recruteront, moitié à l'ancienneté, moitié au choix, parmi les agents techniques principaux de 2^e classe rénumérés au moins deux ans de services dans cette classe.

4^o Avant la réunion des Commissions de classement, le ministre de la Marine fera la date à laquelle les agents à inscrire aux tableaux d'avancement doivent accomplir le temps minimum de services indiqué ci-dessus.

5^o Pour l'application de l'article 6 du décret du 30 février 1914, les Lieutenants Joseph Cotard, Romain Desfosses, du 8^e colonial, et Jules Weigel, du 3^e colonial, sont nommés sous-lieutenants au 3^e colonial.

Le bombardement des Dardanelles
LES SURVIVANTS DU « BOUVET » — PREMIERE LISTE —
Toulon, 22 Mars.

La Préfecture maritime communique la première liste des survivants du Bouvet. Elle ne possède aucun autre renseignement au sujet de ces marins. Elle fera publier les listes complémentaires qui pourront lui parvenir.

Officiers
CORNEZ (L.-L.), lieutenant de vaisseau
THÉVENARD (L.-O.-E.), lieutenant de vaisseau
VILLIERS DE LA NOUE (M.-L.-E.-A.-J.), enseigne de vaisseau
BÉCAM (J.-Y.), enseigne de vaisseau
SIMON (P.), enseigne de vaisseau

Equipage
OFFICIERS-MARINIERS
LALOIS Jean, premier maître.
LOUARR Yves, premier maître.
LE FUR Louis, maître.
COQUIN Yves, maître.
HÉLARY Pierre, second maître.
GUEHUR Yves, second maître.
ROSEB Edouard, second maître.
LEHR Pierre, quartier-maître.
QUERE Joseph, quartier-maître.
LE GERP Alexandre, quartier-maître.
CORNEZ Martin, quartier-maître.
LE JOLIVET Jean, quartier-maître.
CODEV Yves, quartier-maître.
ANNE Auguste, quartier-maître.
SANTESTRE André, quartier-maître.
WAGN-GANTERY, quartier-maître.
PIERRE François, quartier-maître.
RIEU François, quartier-maître.
BOUCHON Ernest, quartier-maître.
ANGELIE Gabriel, quartier-maître.
KERRIEN Gabriel, quartier-maître.
TAPIN Eugène, quartier-maître.
MADEC Jean, quartier-maître.
CABOCCO Pierre, quartier-maître.

MATELOTS
ANGEL Jean, matelot.
DARLÉ Joseph, matelot.
HELP Louis, matelot.
DIBOIS Charles, matelot.
ROGER Arthur, matelot.
LEVEY Célestin, matelot.
GUIDE Sauveur, matelot.
FEDERICI Louis, matelot.
LE BARS Alain, matelot.
SANTESTRE André, matelot.
LAPIERRE René, matelot.
GIOMARD Georges, matelot.
ROMAN Léon, matelot.
LE LIEVRE Marc, matelot.
LEVEY Célestin, matelot.
LE FOLGOC Louis, matelot.
CLOAREZ Hervé, matelot.
BOURDE Yves, matelot.
ANGELIE Gabriel, matelot.
HERMITE Gabriel, matelot.
DIBUT Emile, matelot.
RAMBAUD Joseph, matelot.
LEVEY Célestin, matelot.
TOUZE Hervé, matelot.
SODOYER Robert, matelot.
GUEHON Yves, matelot.
LEVEY Célestin, matelot.
LE BOSEC Joseph, matelot.
NOIREL Léon, matelot.
MARC Hippolyte, matelot.
LEVEY Henri, matelot.
MOQUEL Maurice, matelot.
RENAUD Alphonse, matelot.

LA HERNIE
Tous nos lecteurs connaissent la réputation universelle acquise par M. CLAVERIE, le renommé spécialiste de Paris.

Les personnes souffrant de hernie habitant notre contrée ont été soulagées et guéries grâce à l'intervention bienfaisante de cet eminent praticien, dont l'incomparable méthode est sans

